

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 25 mars 2021

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 19 mars 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick AUDARD
M. Pierre PRIBETICH	M. Guillaume RUET	M. Léo LACHAMBRE
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	M. Samuel LONGCHAMPT
M. José ALMEIDA	Mme Kildine BATAILLE	M. Gérard HERRMANN
M. Rémi DETANG	M. Christophe AVENA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Laurent GOBET
M. Jean-François DODET	M. Marien LOVICH	M. Jean DUBUET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	M. Georges MEZUI	M. Jean-Marc RETY
M. Dominique GRIMPRET	Mme Laurence FAVIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Danielle JUBAN	M. Massar N'DIAYE	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Claire TOMASELLI	M. Emmanuel BICHOT	M. Didier RELOT
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Monique BAYARD
M. Antoine HOAREAU	Mme Céline RENAUD	Mme Catherine GOZZI
M. Hamid EL HASSOUNI	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Philippe SCHMITT
M. Benoît BORDAT	Mme Laurence GERBET	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Brigitte POPARD	M. Bruno DAVID	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Christine MARTIN	Mme Claire VUILLEMIN	M. Adrien GUENE
Mme Najoua BELHADEF	Mme Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CAMBILLARD
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Olivier MULLER	M. Cyril GAUCHER
M. Denis HAMEAU	M. Patrice CHATEAU	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
	M. Nicolas SCHOUTITH	Mme Géraldine CHEDOZ.

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Mme Brigitte POPARD
	Mme Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Catherine VICTOR pouvoir à M. Samuel LONGCHAMPT
	Mme Céline RABUT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Frédéric GOULIER pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à M. Massar N'DIAYE
	M. Jean-Claude GIRARD par Mme Géraldine CHEDOZ

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Désignation des représentants de Dijon Métropole à la Conférence Entente Territoriale en vue de la réalisation et de l'exploitation d'un centre de tri des déchets recyclables

Conformément aux articles L. 5211-1 et L.2121-33 du code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code et des textes régissant ces organismes ».

Par délibération en date du 10 avril 2019 la conseil métropolitain a validé le principe d'une entente territoriale, conformément aux dispositions de l'article L. 5221-1 du CGCT, autour du centre de tri dans le cadre du projet d 'extension des consignes de tri à tous les plastiques.

A ce jour, l'entente réunit autour de la métropole : le SMHCO, le SMICTOM Plaine Dijonnaise, la CAP Val de Saône, le SMOM Is sur Tille, la Communauté de communes de Pouilly en Auxois et Bligny sur Ouche, la Communauté de communes d'Ouche et Montagne, et la Communauté de communes de Gevrey et Nuits-Saint-Georges.

L'entente intercommunale n'implique aucun transfert de compétence, ni la création de structure, mais un simple partage de moyens. Elle s'est matérialisée par la conclusion d'une convention à des fins non lucratives.

Cette modalité de coopération induit :

- Un engagement d'apport de tonnages des parties à l'entente,
- Un prix unique pour toutes les parties correspondant à l'amortissement des nouveaux investissements, et au coût d'exploitation calculé au prorata des tonnages apportés,
- Une représentation égalitaire de tous les membres au sein de l'entente
- Des décisions à l'unanimité lors de conférence.

Il convient par la présente délibération de procéder à la désignation d'un président et de 2 conseillers métropolitains pour représenter Dijon Métropole au sein de la Conférence Entente Territoriale en vue de la réalisation et de l'exploitation d'un centre de tri des déchets recyclables.

Il vous est proposé de désigner en qualité de président Monsieur MASSON et en tant que représentants Madame TONOT et Monsieur PRIBETICH.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- de procéder à la désignation des représentants de Dijon Métropole au sein de la Conférence Entente Territoriale en vue de la réalisation et de l'exploitation d'un centre de tri des déchets recyclables dans les conditions proposées.

SCRUTIN : POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 11

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATION(S)